

Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue le 3 octobre 2018 au lieu habituel des délibérations sous la présidence de monsieur le maire Martin Roch et à laquelle les conseillers suivants sont présents, soient :

M. Simon Simard  
M. Simon Roy  
M. Éric Arseneault  
Mme Lucie Crépeault  
M. Félix Offroy  
M. Sébastien Morand

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière et directrice générale, est également présente.

**2018-10-194 1. Ouverture de la séance et présences**

À 20 h, il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit ouverte.

**Adoptée**

**2018-10-195 2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour du mois d'octobre tout en laissant le varia ouvert.

**Séance ordinaire du conseil municipal**  
**Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana**  
**mercredi 3 octobre 2018 à 20 h**  
**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de septembre
4. Correspondances :
  - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative
  - 4.2 Lecture de la correspondance :
    - 4.2.1 Tourisme A-T - Remboursement pour l'adhésion
    - 4.2.2 Recyc-Québec - Versement de la compensation 2017
    - 4.2.3 Fabrique de St-Mathieu - Demande annuelle de participation aux activités
    - 4.2.4 MEJ – Versement final pour l'appel de projets 2018-2019
5. Administration
  - 5.1 Adoption des comptes à payer
  - 5.2 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2018
  - 5.3 Autorisation d'achat du sable pour l'hiver
  - 5.4 Autorisation d'achat de blocs de ciment
  - 5.5 Autorisation de location d'une parcelle de terrain
  - 5.6 Embauche de l'adjointe à la comptabilité
  - 5.7 Adoption du calendrier des séances du conseil municipal 2019
  - 5.8 Autorisation de dépenses : Impression du calendrier municipal 2019
  - 5.9 Modification à la programmation de travaux de la TECQ 2014-2018
  - 5.10 Autorisation de virement des profits de l'épluchette de blé d'Inde au compte du 100<sup>e</sup>
- 6 Varia
- 7 Période de questions
- 8 Levée de la séance

**Adoptée**

**2018-10-196 3. Procès-verbal de septembre**

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2018.

**Adoptée**

**4. Correspondances :**

**2018-10-197 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative**

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le bordereau de correspondance informative.

**Adoptée**

**4.2 Lecture de la correspondance :**

**4.2.1. Tourisme A-T - Remboursement pour l'adhésion**

Mention est faite concernant le remboursement de la Ville d'Amos du 50 % pour l'adhésion à Tourisme Abitibi-Témiscamingue.

**4.2.2 Recyc-Québec - Versement de la compensation 2017**

Mention est faite concernant le deuxième versement d'un montant de 1 003,46 \$ de la compensation 2017 dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables.

**4.2.3 Fabrique de St-Mathieu - Demande annuelle de participation aux activités**

Mention est faite concernant la demande annuelle de participation aux activités de la Fabrique.

**4.2.4 MEJ – Versement final pour l'appel de projets 2018-2019**

Mention est faite concernant le versement final de 300 \$ de Mobilisation espoir jeunesse (MEJ) pour la réalisation d'interventions en promotion de la santé et en prévention des dépendances.

**5. Administration**

**2018-10-198 5.1 Adoption des comptes à payer**

## Comptes Septembre 2018

<b>Comptes payés au courant du mois</b>		
<b>SALAIRES ÉLUS</b>		3 182,11 \$
<b>SALAIRES EMPLOYÉS</b>		16 641,01 \$
<b>ANNE-RENÉE JACOB</b>	REMB. SAAQ NIVELEUSE	377,06 \$
<b>BERNARD LESSARD</b>	16 FICHES	320,00 \$
<b>DESJARDINS SERVICE DE CARTES</b>	FRAIS TPV AOUT sept-18	137,53 \$ 143,05 \$
<b>DESJARDINS SERVICE DE PAIE</b>	FRAIS PAYES AOUT	44,25 \$
<b>PETITE CAISSE</b>	Épluchette fonds de caisse	517,00 \$
<b>POSTES CANADA</b>	LOCATION MATÉRIEL	11,50 \$
<b>TOTAL</b>		<b>21 373,51 \$</b>

<b>Comptes payés par ACCÈS D</b>		
<b>ENERGIR</b>	AOUT	29,71 \$
<b>HYDRO-QUÉBEC</b>	RUE GLOBALE AOUT	137,31 \$
<b>LA CAPITALE ASSUREUR DE L'ADMINISTRATION</b>	ASS COLLECTIVE OCT 2018	799,20 \$
<b>TÉLÉBEC LTÉE</b>	TÉLÉPHONE BUREAU SEPT	531,31 \$
	SYST. TÉL. SEPT	31,84 \$
<b>VISA DESJARDINS</b>	REPAS CONSEIL SEPT	275,44 \$
	ALCOOL CEF, CONSEIL, PERMIS, CYBE	2 941,73 \$
<b>TOTAL</b>		<b>4 746,54 \$</b>

<b>Comptes payés par chèque</b>		
<b>ALEXANDRE GODMER-CAMIRAND</b>	DEPLACEMENT AOUT	65,36 \$
	CELLULAIRE SEPT-OCT2018	40,00 \$
	FORMATION TECNIC	188,34 \$
<b>ANNE-RENÉE JACOB</b>	CELLULAIRE SEPT-OCT 2018	80,00 \$
<b>ASSOCIATION FORESTIÈRE DE L'A-T</b>	COTISATION 2018	50,00 \$
<b>AUTOBUS HARRICANA LTÉE</b>	CHAUFFEUR AUTOBUS CEF	229,95 \$
<b>BEN DESHAIES INC.</b>	CRÉDIT VADROUILLE	(16,53 \$)
<b>BERNARD LESSARD</b>	4 VISITES SÉCURITÉ INCENDIE	80,00 \$
	4 FICHES	80,00 \$
	11 FICHES	220,00 \$
<b>BMR BERGERON &amp; FILLES INC.</b>	VENIR BANDE PATINOIRE	502,91 \$
<b>BOIS TURCOTTE LTÉE</b>	RUBAN ADHÉSIF+MARQUAGE	14,49 \$
	VIS, BITS, MARQUEURS	101,67 \$
<b>BOUTIQUE DU BUREAU GYVA</b>	SUPPORT CLAVIER+INSTALLATION	540,38 \$
<b>BÉTON FORTIN INC.</b>	MG20 CH. CÔTÉ+MARINA +LA MOTTE	528,30 \$
<b>CANADIAN TIRE</b>	FUSIBLES, BIDON, HUILE MIXER	67,33 \$
	EXTINCTEUR NIVELEUSE, BAC PEIN	90,30 \$
	PISTOLET THERMIQUE	227,58 \$
<b>CENTRE D'ART PAYSAGER AMOS</b>	BASSIN FONTAINE	500,13 \$
<b>CHRISTIAN LEMAY</b>	TRAVAUX CH. LAC LA MOTTE	700,00 \$
	Pépine intersection	1 120,00 \$
<b>CLUB NATURE ST-MATHIEU-D'HARRICANA</b>	REMB INSCRIPTION CAMP D'ÉTÉ	270,00 \$
<b>CONSTRUCTION G. PROULX &amp; FRERES INC.</b>	MODIF FONTAINE	1 795,91 \$
<b>COOP IGA OUEST-8228</b>	JUS POMME VENDREDI PIZZA	14,91 \$
<b>COOP NOVAGO (LA)</b>	BOIS POUBELLE	91,70 \$
	POIGNÉE POUBELLE	20,59 \$

<b>DENIS RIVEST</b>	INSP. MACHINERIE	98,25 \$
<b>DÉCORATION JOHANE CHABOT</b>	DÉCORATION SSOL ÉGLISE	1 822,35 \$
<b>DÉNEIGEMENT FONTAINE GADBOIS INC.</b>	NIVELEUSE	99 740,81 \$
<b>ENVIROBI</b>	ENCOMBRANTS + ESKA	1 771,77 \$
<b>ENVIROBOUE GHISLAIN MORIN INC.</b>	VIDANGE FOSSE MUNICIPALE	4 746,08 \$
<b>ESKA INC.</b>	EAU SEPT 2018	832,00 \$
<b>FONDATION HOSPITALIÈRE D'AMOS</b>	FONDATION HOSPITALIÈRE AMOS	100,00 \$
<b>FORESTERIE SLEJ</b>	REMB. CAUTION	2 500,00 \$
<b>FRANCE BROCHU-PROULX</b>	DÉPLACEMENT SEPT FBP	43,95 \$
<b>GARAGE TARDIF LTÉE</b>	RÉPARATION CAMION 01	1 778,35 \$
<b>GESTION DANNY LEMAY ENR.</b>	INTERSECTION PELLE ROCHE CH. LAC LA MOTTE	1 006,03 \$ 896,81 \$
<b>H2LAB INC.</b>	ANALYSE AOUT ANALYSE SEPT ANALYSE SEPT	65,54 \$ 28,74 \$ 138,55 \$
<b>HYDRAULIQUE J.M.P.E.</b>	PIÈCES PR AILE A NEIGE	18,56 \$
<b>IMAGE HARRICANA</b>	GILET CEF	224,20 \$
<b>JEAN-MARIE GAGNON</b>	2 CASTORS	175,96 \$
<b>JULIE CARIGNAN</b>	MUSIQUE DERBY PSIC PSIC SACA	300,00 \$ 100,00 \$
<b>LAROCHE BUREAUTIQUE</b>	CONTRAT PHOTOCOPIEUR COPIES EX	462,96 \$
<b>LOCATION LAUZON AMOS</b>	PAD POLISSEUSE TANK DÉGEL	171,60 \$ 3,72 \$
<b>LOCATION ÉLITE INC.</b>	CAMION EAU SEPT	196,61 \$
<b>LYDIA BÉDARD MARANDA</b>	CELL CEF	57,21 \$
<b>M&amp;M NORD-OUEST INC.</b>	OXYGÈNE	57,91 \$
<b>MATÉRIAUX 3+2 LTÉE (LES)</b>	FORET BOIS PATINOIRE	9,19 \$ 277,94 \$
<b>MUNICIPALITÉ DE STE-GERTRUDE</b>	DINER ADL	15,00 \$
<b>NORTRAX QUÉBEC INC.</b>	COUTEAU NIVELEUSE LOCATION NIVELEUSE SEPT	353,56 \$ 7 473,38 \$
<b>OSEZ FER</b>	FONTAINE DÉPÔT 30%	990,00 \$
<b>PABRI INC.</b>	REPROFILAGE LA POINTE, ALLARD,	8 876,07 \$
<b>PELLETIER NETTOIE-TOUT D'ABITIBI IN</b>	MÉNAGE CEF  ESSENCE SEPT 01 + TONDEUSE	339,18 \$  233,14 \$

<b>PÉTROLES ALCASYNA INC. (LES)</b>	ESSENCE 02 SEPT	67,35 \$
	ESSENCE SEPT CAMION 01	78,22 \$
	ESSENCE SEPT 02	100,80 \$
<b>RADIO BORÉALE</b>	ADHÉSION 2018	25,00 \$
<b>REVÊTEMENTS SCORPION ABTIBI INC.</b>	RECOUVREMENT BOITE CAMION	546,13 \$
	BASSINS RECOUVREMENT	1 034,78 \$
<b>RM ENTREPRISE</b>	2E ÉPANDAGE ABAT-POUSSIÈRE	10 548,96 \$
<b>ROGER BOULIANNE</b>	CELLULAIRE SEPT-OCT 2018	80,00 \$
<b>SANIMOS INC.</b>	COLLECTE SEPT	9 115,60 \$
	ESKA CONTENEUR SEPT	247,20 \$
<b>SECUR-ALERT</b>	SYST. ALARME 2018-2019	294,34 \$
<b>SERVICES ADMINISTRATIFS CONTORSION</b>	COMPTABILITÉ SEPT	1 464,67 \$
<b>SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES GÉN. PAJULA</b>	BARDEAU ASPHALTE	155,45 \$
<b>SOGITEX</b>	PAPIER MAIN+HYGIÉNIQUE	104,15 \$
<b>STANTEC CONSULTING LTD.</b>	RÉFECTION SECTEUR FIGUERY	954,29 \$
<b>SYLVICULTURE LA VÉRENDRYE INC.</b>	HONORAIRES AOUT	1 644,14 \$
<b>TRANSPORT RAYMOND LEMERISE</b>	INTERSECTION TRANSPORT	155,22 \$
<b>ZIP LIGNES</b>	NO. CIVIQUE	86,12 \$
<b>TOTAL</b>		<b>170 211,16 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>196 331,21 \$</b>

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter les comptes payés et à payer du mois de septembre pour un total de 196 331,21\$.

#### **Adoptée**

*Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.*

*Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière*

#### **5.2 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2018**

***Tel que le prescrit l'article 176.4 du Code municipal, les états financiers comparatifs sont déposés aux membres du conseil municipal.***

#### **2018-10-199 5.3 Autorisation d'achat du sable pour l'hiver**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a besoin d'abrasif pour l'entretien de ces chemins pendant l'hiver ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense prévue est de moins de 25 000 \$, donc il s'agit d'un contrat de gré à gré ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame la directrice générale Anne-Renée Jacob à engager les dépenses en fonction du budget établi et de financer 50 % avec le budget courant 2018 et l'autre 50 % à budgeter pour 2019.

**Adoptée**

*Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.*

---

*Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière*

**2018-10-200 5.4 Autorisation d'achat de blocs de ciment**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a besoin d'acheter des blocs de ciment pour délimiter un espace d'entreposage du sable pour l'hiver ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense prévue est de moins de 25 000 \$, donc il s'agit d'un contrat de gré à gré ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame la directrice générale Anne-Renée Jacob à engager les dépenses en fonction du budget établi et de financer la dépense à partir de la marge de crédit du règlement d'emprunt 239.

**Adoptée**

*Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.*

---

*Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière*

**2018-10-201 5.5 Autorisation de location d'une parcelle de terrain**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a besoin d'espace supplémentaire dans la cour municipale pour réaliser les travaux d'entretien des chemins ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité envisage de louer une parcelle de terrain à proximité du garage municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense prévue est de moins de 25 000 \$, donc il s'agit d'un contrat de gré à gré ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame la directrice générale Anne-Renée Jacob à amorcer des négociations dans le but de conclure une entente.

**Adoptée**

*Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.*

---

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

**2018-10-202 5.6 Embauche de l'adjointe à la comptabilité**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Kathy Piché, sous-traitante à la comptabilité nous a informé qu'elle ne pourrait plus nous offrir ses services;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite remplacer madame Piché en embauchant une adjointe à la comptabilité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a rencontré madame Monique Masse pour le poste ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'engager madame Monique Masse à titre d'adjointe à la comptabilité, à temps partiel selon les conditions établies.

**Adoptée**

*Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.*

---

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

**2018-10-203 5.7 Adoption du calendrier des séances du conseil municipal 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, qui se tiendront le mercredi et qui débuteront à 20 h :

- |               |              |
|---------------|--------------|
| • 9 janvier   | • 6 février  |
| • 6 mars      | • 3 avril    |
| • 1 mai       | • 5 juin     |
| • 3 juillet   | • 14 août    |
| • 4 septembre | • 2 octobre  |
| • 6 novembre  | • 4 décembre |

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**Adoptée**

**2018-10-204 5.8 Autorisation de dépenses : Impression du calendrier municipal 2019**

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'impression du calendrier municipal 2019 selon la quantité établie.

**Adoptée**

*Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.*

---

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

**2018-10-205 5.9 Modification à la programmation de travaux de la TECQ 2014-2018**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2019.

**Adoptée**

*Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.*

---

*Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière*

**2018-10-206 5.10 Autorisation de virement des profits de l'épluchette de blé d'Inde au compte du 100<sup>e</sup>**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame Anne-Renée Jacob, directrice générale à procéder au virement, dans le compte bancaire du 100<sup>e</sup> d'un montant de 109 \$ provenant de l'activité d'épluchette de blé d'Inde réalisée pour financer le 100<sup>e</sup> en 2022.

**Adoptée**

*Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.*

---

*Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière*



**6. Varia**

Aucun sujet au varia.

**7. Période de questions**

Aucune question de l'assemblée.

**2018-10-207 8. Levée de la séance**

À 20 h 59, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit levée.

**Adoptée**

---

Martin Roch, maire

---

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière